

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - DANSE - ART DRAMATIQUE : TARIFS 2011-2012 RESIDENTS SAINT-BRIEUC

TARIFS 2011 -2012	Tarif général	Tarif QF < à 272 € ⁽¹⁾	Tarif QF entre 272 et 505 € ⁽¹⁾
Musique et chant			
Frais d'ouverture de dossier *	20 €		
Pré-cycle			
Initiation musique avec pratique instrumentale	233 €	33 €	139 €
1^{er} & 2nd cycle			
Formation musicale avec pratique instrumentale ou vocale et pratique collective	233 €	33 €	139 €
3^e cycle (Certificat de Fin d'études musicales) et 3e cycle spécialisé (Diplôme d'études musicales)			
Formation musicale avec pratique instrumentale ou vocale et pratique collective	340 €	53 €	159 €
Hors cursus ou en complément du cycle			
Eveil musical et danse	126 €	33 €	96 €
Formation musicale seule	126 €	33 €	96 €
Pratique instrumentale seule	233 €	33 €	139 €
Pratique d'un second instrument	126 €	33 €	96 €
Atelier de pratique collective	126 €	33 €	96 €
Orchestre ou chorale seuls	53 €	33 €	33 €
Atelier Mozaique	126 €	33 €	96 €
Atelier Manécanterie de Saint-Brieuc (2)	126 €	sans objet	sans objet
Location d'instrument			
1er instrument	159 €	33 €	96 €
2ème instrument	159 €	33 €	96 €

TARIFS 2011-2012	Tarif général	Tarif QF < à 272 €	Tarif QF entre 272 et 505 €
Danse			
Frais d'ouverture de dossier *	20 €		
Initiation	126 €	33 €	96 €
1^{er} cycle			
1ère année	233 €	33 €	139 €
2ème année			
3ème année			
2ème cycle			
1ère année	340 €	53 €	159 €
2ème année			
3ème année			
3ème cycle			
1ère année	340 €	53 €	159 €
2ème année			
3ème année			
Hors cursus			
Cours jazz (seul - non associé cycle classique)	192 €	33 €	96 €
Cours contemporain (seul - non associé cycle classique)	192 €	33 €	96 €
Jeune Ballet des Côtes d'Armor	33 €	11 €	21.50 €

* : Frais d'ouverture de dossier à verser avec la demande d'inscription au Conservatoire, même dans les cas de réinscriptions. Ces frais ne seront pas remboursés en cas de désistement. Ils seront déduits des frais d'inscription à acquitter par les familles et remboursés dans le cas d'impossibilité pour le Conservatoire d'inscrire l'élève.

- (1) : le quotient familial est à faire calculer par le CCAS - place des droits de l'homme
(2) : convention avec la manécanterie de Saint-Brieuc - paiement auprès de la manécanterie

Les droits d'inscription sont payables en une seule fois par chèque, espèces, ANCV, Tickets Loisirs CAF au plus tard 3 semaines après émission de la facture

Règlement: Tournez SVP

